



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/15/2

Section institutionnelle

INS

Date: 22 octobre 2013

Original: espagnol

QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Deuxième rapport: Dispositions en vue de la dix-huitième Réunion régionale des Amériques

1. En vertu du Règlement régissant les réunions régionales, adopté par le Conseil d'administration à sa 301^e session (mars 2008) et confirmé par la Conférence internationale du Travail à sa 97^e session (juin 2008), le Conseil d'administration détermine la date et le lieu de chaque réunion régionale et en fixe l'ordre du jour.
2. A sa 318^e session (juin 2013), le Conseil d'administration a approuvé la tenue de la dix-huitième Réunion régionale des Amériques à Lima, Pérou¹, pendant la troisième semaine d'octobre 2014, les dates précises restant à déterminer. Il est maintenant proposé que cette réunion ait lieu du 13 au 16 octobre 2014.
3. Les langues officielles de la réunion seront l'anglais et l'espagnol.
4. Comme lors des précédentes Réunions régionales des Amériques, il est proposé d'inviter les gouvernements de l'Espagne et du Portugal à se faire représenter en qualité d'observateurs à la réunion.
5. L'ordre du jour proposé pour la réunion est l'examen, sur la base du rapport du Directeur général, des progrès accomplis par les pays concernant la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent au cours des quatre dernières années et des principaux défis à relever dans la région pour maintenir des modèles de croissance axés sur l'inclusion sociale. Sera examiné en particulier le rôle des politiques de l'emploi et de la protection sociale dans la croissance de la productivité et la formalisation, eu égard au respect des droits du travail. Il est prévu que la réunion jette les bases d'un programme d'action en faveur de la croissance axée sur l'inclusion sociale dans les Amériques.

¹ Documents GB.318/PV/Projet, paragr. 86, et GB.318/INS/7/2.

- 6. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver les dates et l'ordre du jour proposés pour la dix-huitième Réunion régionale des Amériques et de confirmer les autres dispositions en vue de la réunion telles qu'énoncées dans les paragraphes précédents.***